

REFORME DU LYCEE : QUE FAUT-EN RETENIR ?

Les textes de la réforme du lycée sont parus au journal officiel du 17 juillet dernier. Que faut-il en retenir ? Le SNES vous informe.

Cette réforme a 2 **OBJECTIFS** majeurs :

- **SUPPRIMER DES POSTES** et faire des économies (entre 12 000 et 17 000 postes seront supprimés selon le SNES)

- **METTRE EN CONCURRENCE LES ETABLISSEMENTS** en leur accordant une grande autonomie. Ceci ne fera qu'accroître des inégalités déjà existantes. Le lycée de Taravao par exemple ne proposera sûrement pas les mêmes enseignements que le lycée Gauguin.

La réforme doit arriver à terme pour l'édition du Bac 2021. Si cette année on note des changements en seconde, l'essentiel de la réforme se fera à la rentrée prochaine en 2019.

Pour la rentrée 2018 en classe de seconde :

- des tests de français et de maths doivent être mis en place avant octobre
- l'AP est maintenue en français (2h)
- une aide au choix à l'orientation est mise en place (54h annuelles sans plus de précision sur la répartition)
- les élèves devront déterminer quels enseignements de spécialités ils choisiront en première.

Pour la rentrée 2019 :

+ en seconde :

- l'ap est laissée à la discrétion des établissements (et disparaîtra sans doute dans de nombreux établissements)
- il y aura toujours 54h d'aide à l'orientation
- 2 nouvelles matières apparaissent : les SES et les sciences numériques et technologie (sans que l'on sache qui va l'enseigner)
- **les horaires élèves passent à 26h au lieu de 28h30 actuellement.... Autant de postes gagnés !**

Voici les horaires :

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30

Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30

Accompagnement personnalisé (c)
 Accompagnement au choix de l'orientation (d)
 Heures de vie de classe

Enseignements optionnels

<i>1 enseignement général au choix parmi</i>	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (e)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (e)	3 h
Langue vivante C (a) (b)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	6 h
Arts du cirque	3 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (f)	1 h 30
<i>1 enseignement technologique au choix parmi</i>	1 h 30
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	6 h
Sciences de l'ingénieur	3 h
Création et innovation technologiques	72 h annuelles
Création et culture – design	
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f)	
Pratiques sociales et culturelles (f)	
Pratiques professionnelles (f)	
Atelier artistique	

+ en Première et Terminale :

Les élèves devront suivre un enseignement de tronc commun et des enseignements de spécialité (3 en Première et 2 en Terminale).
 Les séries technologiques restent en place.

Il faut noter la disparition des mathématiques si elles ne sont pas prises en enseignement de spécialité (remplacées par 2h d'enseignement scientifique bien flou) et des SES.

Voici la liste des 12 enseignements de spécialités :

- arts
- biologie-écologie
- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- humanités, littérature et philosophie
- langues, littératures et cultures étrangères
- littérature et LCA (langues et cultures de l'Antiquité)
- mathématiques
- numérique et sciences informatiques
- physique-chimie
- SVT

- sciences de l'ingénieur
- SES

Mais sur ces 12 enseignements 5 ne seront proposés que dans le bassin (les 5 soulignés).
 Qu'entend-on par bassin en Polynésie ? Un seul lycée ? En métropole ? Nous n'avons pas la réponse...

Mais le principal changement c'est que " les recteurs fixent la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire, après avis des instances consultatives concernées" (donc ici c'est le vice rectorat). Concrètement cela veut dire qu'il n'y a pas d'offre minimum d'enseignements comme cela avait été annoncé et que l'offre scolaire va fortement varier selon les lycées.

Les élèves pourraient suivre certains enseignements de spécialités dans un autre lycée.... Par exemple passer du Taaone à Gauguin ou vice-versa.

Les horaires en classe de Première :

1. Classe de première		communs
Enseignements		
Français		4 h
Histoire-géographie		3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)		4 h 30
Éducation physique et sportive		2 h
Enseignement scientifique		2 h
Enseignement moral et civique		18 h annuelles
Enseignements de spécialité : 3 au choix		
Arts (c)		4 h
Biologie-écologie (d)		4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		4 h
Humanités, littérature et philosophie		4 h
Langues, littératures et cultures étrangères		4 h
Littérature et LCA		4 h
Mathématiques		4 h
Numérique et sciences informatiques		4 h
Physique-chimie		4 h
Sciences de la vie et de la Terre		4 h
Sciences de l'ingénieur		4 h
Sciences économiques et sociales		4 h
Accompagnement personnalisé (e) Accompagnement au choix de l'orientation (f) Heures de vie de classe		
Enseignements optionnels		
1 enseignement parmi :		
LVC (a) (b)		3 h
LCA : latin (g)		3 h
LCA : grec (g)		3 h
Education physique et sportive		3 h



Arts (c)	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Agronomie-Économie-Territoires (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.
 (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.
 (c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.
 (d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
 (e) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.
 (f) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.
 (g) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs.

Les élèves auront alors environ 28h au lieu de 30h aujourd'hui..... encore des économies.

Enfin la disparition des séries a un effet d'aubaine. Les élèves sont mélangés pour les enseignements du tronc commun, là où aujourd'hui il faut prévoir des classes différentes selon les séries. Cela optimise le remplissage des classes... qui seront sans doute toutes à 36 élèves voire plus.

Les horaires en classe de Terminale :

2. Classe de terminale Enseignements communs

Philosophie	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	4 h
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles

Enseignements de spécialité : 2 au choix (parmi ceux déjà choisis en première)

Arts	6 h
Biologie-écologie	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères	6 h
Littérature et LCA	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h
Sciences de l'ingénieur Sciences économiques et sociales	6 h

Accompagnement personnalisé (f)
 Accompagnement au choix de l'orientation (g)

Heures de vie de classe

Enseignements optionnels

a) 1 enseignement parmi :

Mathématiques complémentaires	3 h
(h) Mathématiques expertes	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h

b) 1 enseignement parmi :

LVC	3 h
LCA : latin	3 h
LCA : grec	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts	3 h
Hippologie et équitation	3 h
Agronomie-Économie-Territoires	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h

En séries technologiques

Le ministère maintient l'existence des séries en lycée technologique mais leur applique la logique de la réforme du lycée général. Un arrêté fixe la liste des enseignements de spécialité par série. Il fixe aussi un volume horaire de 36 h/an pour un enseignement technologique en langue 1. Une enveloppe spécifique est prévue pour ces séries : " Le volume de cette enveloppe horaire est calculé en divisant par vingt-neuf le nombre d'élèves dont l'inscription est prévue dans l'établissement à la rentrée scolaire suivante dans les classes de première et de terminale de chaque série, puis en multipliant le résultat obtenu par : huit pour la série STMG ; dix pour la série ST2S ; quatorze pour les séries STD2A, STHR, STI2D et STL, et, enfin, en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur".

Pour les horaires en séries technologiques nous vous renvoyons au lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/29/68/1/ensel612_annexe_ok_984681.pdf

Organisation du Bac :

Un bac faussement allégé : On nous avait promis un bac plus simple avec moins d'épreuves et qui garderait son caractère national. La réalité est toute autre. La réforme construit un bac général et technologique ne comprenant **pas moins de 28 épreuves** !!!

Il y aura 18 épreuves de contrôle continu qui comptent pour 40% du total des points du bac. Mais attention !

Ces 40% se décomposent en "des notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu, pour une part de 30 % ; la prise en compte, pour une part de 10 %, de l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal, attribuée par les professeurs et renseignée dans le livret scolaire".

Ces épreuves du contrôle continu ont lieu en première (2 épreuves dans chaque discipline concernée) et en terminale (1 épreuve). Elles portent sur "Histoire-géographie ; Langue vivante A ; Langue vivante B ; Enseignement scientifique ; Education physique et sportive et l'enseignement de spécialité choisi par le candidat ne donnant pas lieu à une épreuve terminale".

Le tahitien peut être une langue obligatoire évalué dans le cadre du contrôle continu.

Pour les épreuves terminales voici la liste des disciplines et les coefficients :

Épreuves anticipées

- 1 - Français (écrit)
- 2 - Français (oral)

Épreuves finales

- 3 - Philosophie
- 4 - Épreuve orale terminale
- 5 - Épreuves de spécialité (deux au choix du candidat)

Coefficient

5

5

8

10

16

Les épreuves anticipées de Français ont toujours lieu en Première.

Où sont passés le "grand oral" et l'orientation ?

Le ministère a largement communiqué sur la nécessité de renforcer l'orientation au lycée et de mettre en place un enseignement de l'expression orale. C'est au nom de cette priorité qu'il supprime les TPE, un enseignement qui prépare directement aux études supérieures.

Largement mis en avant pour faire passer la réforme, le "grand oral" ne dispose finalement d'aucun horaire. Il est précisé que " les élèves réalisent pendant le cycle terminal un travail de projet individuel ou collectif adossé à un ou aux deux enseignements de spécialité suivis, dans la perspective de l'épreuve orale terminale". Autrement dit la préparation à la recherche et à l'expression orale, qui existe dans les TPE, disparaît. La préparation orale va entrer en concurrence avec les enseignements disciplinaires des enseignements de spécialité.

Quant à l'orientation elle ne dispose que de 54h annuelles qui seront probablement prises en charge par la région (les textes le permettent) dans le cadre de la "semaine de l'orientation". On est très loin d'un enseignement de l'orientation.

Il y a eu donc tromperie sur ces 2 points de la réforme !!

Un bac qui n'est plus national

Les disparités qui risquent d'apparaître entre les enseignements de spécialités selon les lycées mènent à l'autonomie des établissements. Pourtant maintenir un Bac national est un levier pour amener les établissements défavorisés à ne pas trop "adapter" leurs enseignements et donc réduire l'écart entre les établissements (qui est déjà très grand !).

Au final le trait dominant de ces réformes est donc bien le choix d'augmenter les écarts entre établissements. Avec un système comme Parcoursup qui prend en compte largement l'origine scolaire des futurs bacheliers, avec une carte scolaire qui sera nettement plus inégalitaire, la réforme va aggraver rapidement les écarts entre établissements.

Qui acceptera nos élèves de Polynésie ?

